

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
26 AVRIL 2018

Le vingt-six avril deux mil dix huit, à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune de CRAS, dûment convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Nicole DI MARIA, Maire.

Date de la convocation : 19 avril 2018

Etaient présents : DI MARIA Nicole – WATRE Didier – MARTOIA Guido – CHEVAL Bénédicte – CHARRIN Andrée – VEYRET Gérard – DELACOUR Jean-Marie – GUILLERME Sandra – MATT Alexandre.

Etaient représentés : DEPLANTES Françoise

Absent(s) excusé(s) : DEPLANTES Françoise - CROS Geneviève

A (ont) été nommé(e) (s) secrétaire(s). CHEVAL Bénédicte

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour du conseil municipal et demande la validation du dernier compte rendu. Elle rappelle également que la délibération 4-2018 n'a pas été validée par la Préfecture et a donc été retirée.

2018-14 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 :

Monsieur WATRÉ Didier, 1^{er} adjoint aux finances, informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de diminuer le solde d'investissement reporté d'un montant de 489.00€, et d'augmenter les crédits ouverts du même montant au compte 21.

2018-15 : RENOUVELLEMENT CONTRIBUTION CENTRE MEDICO SCOLAIRE :

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune participe, annuellement, aux frais de fonctionnement du Centre Médico Scolaire de Voiron pour les enfants scolarisés à Cras. Considérant que l'effectif total à la rentrée 2017 sur la commune de Cras s'élevait à 50 élèves, considérant que la base forfaitaire de participation au Centre Médico Scolaire s'élève à 0.59€ / élève, le Conseil Municipal décide de participer aux frais de fonctionnement du CMS pour un montant total de 29.50€.

2018-16 : CRÉATION D'UNE SECTION PATRIMOINE AU SEIN DE L'ASSOCIATION ATOUT CRAS

Madame le Maire donne lecture du courrier adressé par ATOUT Cras informant la création d'une antenne « patrimoine local ». Les objectifs de cette antenne sont axés sur deux points essentiels : publier dans le journal communal un « quatre pages » réservé au patrimoine local et réaliser dans le village un parcours patrimonial reliant les différents bâtiments remarquables, qu'ils soient publics ou privés.

Convaincue du bien fondé de ce travail de recherche, et de mise en valeur du patrimoine local, le Maire sollicite le conseil municipal afin qu'une aide au démarrage puisse être accordée à cette antenne d'ATOUT CRAS. Le conseil valide cette proposition à l'unanimité. Une convention sera signée entre l'association et la commune afin que les aménagements structurants tels les panneaux informatifs soient propriété de la commune.

2018-17 : ACHAT VEHICULE COMMUNAL :

Le véhicule existant n'étant plus en état de fonctionner, l'achat d'un petit camion benne a été retenu auprès de la commune de MALLEVAL vendeur de ce type de véhicule pour un montant de 5000 €.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Ouverture du four à pain** aux habitants de CRAS pendant la période printemps – été.

Après échanges sur ce sujet, le conseil municipal décide que le four à pain sera mis en service deux à trois fois dans l'année, sous l'autorité communale, après information des habitants qui pourront venir faire cuire pain, brioches, quiches, pizzas selon une organisation et des horaires préétablis. En effet, le four est un investissement public à caractère collectif.

- **Aménagement du terrain situé en face de la mairie** : création d'un espace d'évolution à caractère sportif afin de permettre aux jeunes de CRAS de se rencontrer autour de jeux de ballon.

- **Installation de bancs** à divers endroits de la commune : prendre contact avec l'IME de TULLINS ou l'association PAISS susceptibles de nous fournir ce type de mobilier.

- **Abribus** situé le long de la départementale 1092. Les usagers sont heureux de bénéficier maintenant d'un site éclairé. Toutefois, il conviendrait d'améliorer et d'aménager les abords

- **Travaux à la salle des fêtes** : En 2018, des travaux de remise en état de l'électricité (rampe centrale) ainsi que des travaux d'évacuation des eaux usées seront effectués. La peinture des boiseries extérieures sera également envisagée.

la séance est levée à 23 heures 15.



Le Maire,
Nicole DI MARIA